

Quand il serait si facile, et beaucoup plus poli, vis-à-vis la famille, de prendre note de toutes les erreurs commises par elle et d'en référer à son médecin en l'invitant à y remédier aussitôt que possible.

Par de la douceur auprès du public et de la délicatesse pour les confrères, le Bureau de Santé obtiendra beaucoup plus que par le passé.

Je vois, ici, M. le docteur Dagenais président du Comité d'Hygiène municipal ainsi que MM. les docteurs Louis Laberge et Edouard Laberge tous trois à la tête du service de santé de notre ville. Je voudrais qu'ils nous donnent une garantie que les confrères seront à l'avenir à l'abri des ennuis provoqués par des employés mal disciplinés.

Il nous serait alors beaucoup plus facile de prendre l'engagement de leur rapporter tous nos cas de maladies contagieuses.

DISCUSSION

M. LABERGE (Louis), est heureux qu'on ait soulevé cette question, ici, ce soir. Il y a longtemps que le malentendu existe entre médecins et bureau de santé, au sujet de la déclaration des maladies contagieuses. Nos inspecteurs ont aussi causé bien des ennuis aux médecins et aux familles; mais le bureau s'est toujours efforcé d'y remédier dès que des plaintes ont été faites; je demande aux médecins d'attirer notre attention sur les irrégularités commises et nous nous ferons un devoir de les prévenir par une organisation plus suivie.

Nous avons beaucoup de mal à convaincre le public, et même les médecins de la nécessité de la déclaration des maladies contagieuses. Les médecins, pour la plupart, n'y pensent pas. Ce n'est pas de la mauvaise volonté; c'est plutôt de l'apathie. Nous avons poursuivi un médecin dernièrement pour infraction à la loi. Dans ce cas, il y avait en non seulement apathie, mais mauvaise foi évidente.

Nous avons aussi poursuivi une supérieure de couvent où nous avons trouvé des cas de variole — dont deux sont morts — voisinant des cas de scarlatine.

Ces bonnes dames étaient absolument refractaires à la déclaration de ces maladies.